

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 29 juin 2020

SEANCE PUBLIQUE / HUIS CLOS

N° ... - PDU 2018-2024 : Immeuble Patrimoine Privé - Espace Blavier - Aménagements des locaux - Projet et fixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur Degey, Echevin en séance du ***

Considérant le cahier des charges N° MP2020-004 relatif au marché "PDU 2018-2024 : Immeuble Patrimoine Privé - Espace Blavier - Aménagements des locaux" établi par le Service Projet ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 78.601,69 € hors TVA ou 95.108,04 €, 21% TVA comprise (16.506,35 € TVA co-contractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par le Service Public de Wallonie - Direction de l'Aménagement Opérationnel et de la Ville - Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie - Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme/Direction de l'Aménagement Opérationnel et de la Ville dans le cadre de la Politique de Développement urbain ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 124/72466-54 (n° de projet 20200017) et sera financé par emprunt/subsides ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 16 juin 2020, le directeur financier n'a pas encore rendu d'avis de légalité ;

Considérant que le directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité et que cet avis devait être remis en conséquence pour le 29 juin 2020 ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur DEGEY, Echevin, en sa séance du 26 juin 2020 ;

Entendu l'intervention de ...

Par ***** voix contre ***** et ***** abstentions,

DECIDE

Art. 1er : D'approuver le cahier des charges N° MP2020-004 et le montant estimé du marché "PDU 2018-2024 : Immeuble Patrimoine Privé - Espace Blavier - Aménagements des locaux", établis par le Service Projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 78.601,69 € hors TVA ou 95.108,04 €, 21% TVA comprise (16.506,35 € TVA co-contractant).

Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante.

Art. 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 124/72466-54 (n° de projet 20200017) par emprunt et subsides.

PROJET soumis au Conseil communal